



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :		L'an deux mil onze, le vingt et un octobre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARCEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean ROY, Maire.
En exercice :	19	
présents :	15	Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2011
votants :	19	Présents : M. DÉSIRÉ – Mr FRENAIZON – Mme MARTIN – Mme PACAUD – M. BAUDET – Mme DURIA – M. PINAUD – Mlle TOURNY - M. PERRIOT – Mme CHARPANTIER – Mme BISSON – Mme HERVILLARD – M. LEMERLE – Mme HUGUET –
- Pour :	19	Absents excusés :
- Contre :	0	M. BILBEAU a donné procuration à M. LEMERLE M. PERRICHON a donné procuration à M. PERRIOT M. LECUBIN a donné procuration à Mme MARTIN M. BOUQUIN a donné procuration à M. ROY
- Abstention :	0	
		Mme MARTIN a été désignée secrétaire de séance

OBJET : LA GRANDE VITESSE POUR L'INDRE

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris - Orléans - Clermont - Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis à Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris - Orléans - Limoges - Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de Saint-Marcel, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.

- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 ou 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne du sud-est de la France.

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau de Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges - Poitiers.

L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture

Le : 26/10/2011

Publié ou notifié

le 26/10/2011



Pour extrait conforme,

Le Maire

